

**Lycée Prince de Liège
a.s.b.l.**

KINSHASA – R.D. du CONGO

Assemblée Générale Extraordinaire du Mercredi 13 Mars 2024

Mandat

Je soussigné(e),,

membre effectif de l'A.S.B.L., représentant _____ voix,

déclare par la présente donner mandat à :,

pour me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 13 Mars 2024 à 17h00 et d'y voter valablement en mon nom pour toutes décisions relatives aux points figurant à l'ordre du jour de ladite Assemblée.

Art 6.2 des statuts:

Chaque enfant inscrit confère un seul droit de vote à sa famille, même si les deux parents sont membres effectifs de l'assemblée générale.

Art 16.3 des statuts:

Un membre effectif peut se faire représenter par un autre membre effectif. Chaque membre effectif ne peut cependant représenter qu'un seul autre membre effectif.

Kinshasa, le _____

Signature précédée de la mention manuscrite :
« Bon pour pouvoir »